

REGLEMENT INTERIEUR

Up Stars de Villenauxe Gymnastique

Association Loi 1901, Code ARE 9312 Z

Siret n°

Site internet : www.usvgymnastique.fr

4 rue des Vignes, 10370 Villenauxe-la-Grande

1. Sièges social, Constitution, Objet

- ❖ La section Up Stars Villenauxe Gymnastique est un club indépendant rattaché à aucun Omnisports dont le siège social est situé, au 4 rue des Vignes, 10370 Villenauxe-la-Grande.
- ❖ Up Stars Villenauxe Gymnastique est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
- ❖ La section Up Stars Villenauxe Gymnastique est une structure d'éveil dont l'objectif est de contribuer au développement harmonieux de la motricité des jeunes enfants. Le matériel est adapté et l'encadrement est assuré par un éducateur qualifié.

La pratique de l'Éveil Gym est ouverte aux enfants à partir de 15 mois jusqu'à 2 ans.

La pratique de la Baby Gym est ouverte aux enfants de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 6 ans.

La pratique de l'école de gym et de la Gymnastique Rythmique est ouverte aux enfants de plus de 6 ans.

La pratique du Parkour est ouverte aux enfants de plus de 10 ans.

La pratique de la compétition est ouverte aux enfants de plus de 6 ans ayant validés un niveau avancé en gymnastique artistique et sélectionnés par l'entraîneur.

2. Les règles de vie

1. Pour la séance de l'Éveil Gym, compte tenu du jeune âge des licenciés, la présence par un référent affectif est recommandée.
2. Pour la baby Gym, l'école de gym et compétition les parents sont invités à quitter la salle et à venir chercher leurs enfants à la fin de la séance en attendant à l'extérieur de la salle.
3. Chaque enfant doit apporter une bouteille d'eau nominative
Par ailleurs il est recommandé que les enfants aient bien pris une collation au préalable, et soient allés aux toilettes avant le début de la séance.

3. La cotisation

1. **La cotisation FFGym : 24,50 € pour l'année en cours**
Elle est due pour chaque membre. Elle donne droit à l'obtention de la Licence FFGym, la redevance à la SACEM est de **0,80 €**.
Elle n'est pas remboursable.
2. **La cotisation au Comité Régional du Grand-Est de Gymnastique : entre 7,00 € et 22,00 € pour l'année en cours.**
A l'obtention de la Licence au CR Grand-Est de Gym, elle est due pour chaque année pour chaque membre.
Son montant diffère selon les catégories de membres :
Non compétitifs 7,00 € - Compétitifs 22,00 €
Elle n'est pas remboursable.
3. **La cotisation à l'assurance Groupama pour l'année en cours : 17,19 €**
Elle est due pour chaque année pour chaque membre, elle donne droit à l'assurance de base de l'assureur de la FFGym.
Elle n'est pas remboursable.
4. **La cotisation au Comité Départemental de l'Aube de Gymnastique : 3,00 €**

A l'obtention de la licence au CD de Gymnastique de l'Aube, elle est due pour chaque année pour chaque membre. Elle n'est pas remboursable.

5. La cotisation aux activités : Coût variable selon les activités

Elle est due pour chaque année pour chaque membre.

L'adhésion aux activités est calculée en fonction du volume d'horaire de la pratique.

Le montant de cotisation aux activités à payer dès le début de saison à l'association est fixé par le comité directeur pour chaque section.

Tout membre n'ayant pas réglé l'intégralité de la cotisation réelle aux activités n'est pas en situation régulière vis-à-vis de l'association.

Elle n'est pas remboursable.

Le paiement de toutes ces cotisations peut s'effectuer de diverses manières : par chèque, CB et/ou espèce.

Quel que soit le mode de règlement, l'adhérent dispose d'un délai de 14 jours pour que le règlement soit enregistré à l'association, Au bout de 7 jours un rappel sera automatique envoyé.

4. Séances d'essai

Il est possible de bénéficier de 2 séances d'essais gratuitement pour les loisirs, 1 séance d'essai pour les Eveils et les babys gyms ensuite le dossier d'inscription, les paiements ainsi que le certificat médical devront être donnés.

La séance d'essai ne sera ni renouvelable, ni prolongeable.

5. Entraînements

Présence

Toute personne inscrite en section de compétition assistera à tous les entraînements prévus pour sa catégorie lors de son inscription. En cas d'absence pour les sections de loisir ou de compétition, les parents devront prévenir l'entraîneur.

La ponctualité est exigée pour tous les gymnastes et les entraîneurs, en cas de problème quelconque l'intéressé est prié de prévenir le bureau où l'entraîneur.

Tenue

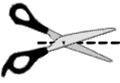
1. Les licenciés seront vêtus d'une tenue adaptée à la pratique gymnique
Pour les filles : Justaucorps, legging, short lycra, débardeur, brassière, maillot manche courte proche du corps, chouchou, 1 sac de sport.
Pour les garçons : short, T-shirt, 1 sac de sport.
2. Les cheveux devront être attachés, et le port de bijoux interdit. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Horaires

Ils seront définis par l'équipe technique en début d'année et pourront être adaptés en cours de saison en fonction des contraintes liées aux infrastructures, à l'encadrement et aux participants. Les horaires indiqués sont ceux de début et de fin de séances.

6. Discipline et respect

Il est demandé aux gymnastes, entraîneurs, parents et spectateurs un effort de comportement et de respecter les règles de vie en collectivité lors des entraînements et manifestations de l'association.



Je soussigné(e) Mme, M. _____, certifie sur l'honneur avoir lu le règlement intérieur en sa totalité et je me tiens à le faire respecter.

Le, _____, à _____,

Signature,